



## Non-renouvellement du syndic Quand doit-on l'avertir?

Par **Cocotchen**, le **26/02/2014** à **15:57**

Bonjour,  
L'assemblée des copropriétaires n'est plus satisfaite des services du syndic - société privée - de notre immeuble que nous avons mandaté pour 1 an. Est ce que nous devons lui faire savoir que nous ne renouvellerons pas le mandat durant l'assemblée générale de révisions des comptes même si celle-ci arrive bien après la date anniversaire de sa prise en charge ou bien devons nous lui faire savoir par lettre recommandée avant cette date anniversaire?  
Merci bcp de votre aide.  
Cocotchen

Par **moisse**, le **26/02/2014** à **16:18**

Bonjour,  
Vous contactez un autre syndic qui sera prêt à prendre la relève et qui sera dans la salle.  
A l'assemblée générale vous refusez de voter approbation des comptes et de donner le quitus.  
Cela suffit en général à provoquer la fuite du syndic actuel.  
Le mandat étant d'un an seulement, vous refusez de renouveler son contrat.  
Il va alors se lever et s'en aller, et vous devrez voter pour confier la gestion au nouveau syndic.

Par **Cocotchen**, le **27/02/2014** à **10:46**

Merci bcp. Ma question était plutôt sur le timing.  
Nous lui avons donné le mandat le 11 avril 2013.  
Nous allons avoir une assemblée extraordinaire pour augmenter le budget dans les jours qui viennent.  
Et plus tard en septembre nous aurons une AG pour revoir les comptes et

je pense renouveler ou non le mandat du syndic.  
Quand doit on signifier le non renouvellement du mandat  
1. A la réunion qui aura lieu avant le 11 avril 2014  
2. A l'AG qui aura lieu en septembre mais loin de l'anniversaire du mandat de 1 an délivré en avril 2013.  
Merci de votre aide précieuse.  
Cocotchen

Par **moisse**, le **27/02/2014 à 15:06**

Bonjour,  
Je ne vois pas pourquoi cette prochaine assemblée doit être extraordinaire.  
Il est prévu une assemblée générale ordinaire AU MOINS une fois par an, et il faut donc en profiter pour mettre à l'ordre du jour la totalité des points y compris le renouvellement du mandat.  
Si le mandat se poursuit au delà de la date anniversaire, il est tout simplement renouvelé.

Par **Cocotchen**, le **27/02/2014 à 16:57**

Merci bcp. C'est exactement ce que je pensais. Le syndic en convoquant une assemblée extraordinaire suivie d'une AG normal veut d'une certaine manière nous forcer la main à renouveler son mandat puisque la date de fin de mandat sera dépassée. Donc comme vous le dites il serait automatiquement renouvelé...  
OK je vais faire au nom de la copropriété une lettre recommandée lui annonçant que nous ne voulons pas le renouveler à la date anniversaire.  
Merci encore de votre aide.  
Cocotchen

Par **persan80**, le **27/02/2014 à 23:59**

Bonjour,  
Dans votre lettre recommandée, vous lui dites de mettre à l'ordre du jour d'avril la question du renouvellement du mandat de syndic.  
Il faut une assemblée générale ordinaire par an comme dit plus haut.  
Vous votez contre ses comptes, son quitus et son renouvellement de mandat.  
S'il fait le mort, le 11 avril 2014 il n'est plus syndic. Car son mandat n'est valable qu'un an.  
Il n'a même plus la qualité pour convoquer une assemblée dès le 12 avril.  
Donc, si vous avez plus de la moitié des millièmes, il est révoqué par vote.  
Le refus du quitus est important pour le cas où il chercherait la petite bête.

Par **Lag0**, le **28/02/2014 à 12:18**

[citation]Si le mandat se poursuit au delà de la date anniversaire, il est tout simplement renouvelé.  
[/citation]  
Bonjour,  
Ca je ne le pense pas !  
Si le mandat n'est pas prorogé par une assemblée générale, il s'éteint et la copropriété se retrouve sans syndic !

Par **Cocotchen**, le **28/02/2014 à 17:06**

Merci à tous de votre patience.  
Que pensez du fait qu'il va convoquer une AG extraordinaire - juste AVANT - l'AG annuelle pour augmenter le budget qui est trop faible en particulier pour le chauffage. Il ne va pas parler des comptes en général ni du renouvellement de son mandat seulement de l'augmentation en question. Je ne change pas d'avis je lui enverrai une lettre recommandée avant la date anniversaire de renouvellement signée de tous les copropriétaires. Merci encore. Cocotchen